

PROJET DE LOI 76 MODIFIANT L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

Les élus du Conseil intermunicipal de transport Laurentides déçus des orientations proposées

Sainte-Thérèse, le 16 novembre 2015 – Les élus du conseil d'administration du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) expriment aujourd'hui leur grande déception quant aux orientations du projet de loi 76 déposé jeudi par le ministre des Transports, M. Robert Poëti, modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine.

Le projet vise la création de deux entités distinctes chapeautées par la Communauté métropolitaine de Montréal : l'Autorité régionale de transport (ART) et le Réseau de transport métropolitain (RTM). Ce dernier englobera l'AMT ainsi que les 12 autorités organisatrices de transport œuvrant actuellement sur les couronnes nord et sud, dont le CITL.

« Nous avons déjà salué la volonté du ministre de placer l'utilisateur au cœur des préoccupations et de simplifier l'organisation de transport collectif dans la région métropolitaine. Toutefois, nous sommes convaincus que le projet de loi, tel que déposé, n'atteindra pas réellement les objectifs visés, particulièrement dans les couronnes. Ça ne va pas du tout dans le sens qu'on espérait. », explique M. Pierre Charron, président du CITL et maire de Saint-Eustache.

Vu l'ampleur du projet de loi, les élus du CITL s'y pencheront au cours de la semaine. « Nous prendrons le temps d'en discuter, et nous nous positionnerons officiellement sous peu. », conclut M. Charron.

À propos du CITL

Né du regroupement, en 2004, d'organisations exerçant les mêmes activités sur la Couronne Nord de Montréal, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) offre des services de transport en commun régulier et adapté, par autobus et par taxi collectif, aux citoyens des quatorze municipalités membres. Le CITL a pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu'à l'adoption de modes de vie respectueux de l'environnement par une offre de service de transport collectif adaptée aux besoins des citoyens et établie dans le respect des ressources financières disponibles. Le réseau du CITL dessert aujourd'hui une population de 372 000 personnes sur un territoire deux fois plus vaste que l'île de Montréal.